



# Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

**décembre 2012 n° 27**



Chers amis de l'AUPAR,

Voici venu le moment d'évoquer nos activités et de parcourir rapidement notre actualité. C'est un instant privilégié de communication avec vous qui nous transporte déjà sur les beaux jours et bons moments sur Ré. En effet, si la fin d'année arrive toujours très vite et nous surprend, l'été lui on l'attend déjà !

Suite à son assemblée générale au mois d'août, l'AUPAR est intervenue par écrit auprès des élus rétais et de la DDTM pour acter différentes propositions et décisions, en particulier :

- Intégrer au SMVM le concept de stockage à terre sur l'Île de Ré pour dynamiser les emplacements en période estivale et concrètement pour Ars en Ré, finaliser l'étude réalisée à ce sujet en 2007 en tirant profit du modèle « Meschers,
- Mettre en place en décembre le règlement de gestion des listes d'attente du port défini ensemble,
- Intervenir auprès de la DDTM pour le retrait des parcs à huîtres abandonnés avant qu'il ne soit trop tard !
- Profiter de la décision de la CDC de préempter les anciens locaux DDE pour créer un ensemble architectural valorisant pour les activités du port

Nous allons suivre cela de très près et rester actifs dans notre rôle associatif.

C'est aussi l'époque où nous vous sollicitons pour renouveler votre adhésion et payer votre cotisation ! Et oui on a besoin de vous savoir toujours avec nous pour cette nouvelle année. Plus vite vous répondez « présents » plus c'est motivant pour nous. Je compte sur vous.

Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2013.

Jean Claude PERIN

Président

## VIE DE L'ASSOCIATION

- **Assemblée générale du 13 août 2012**

L'ordre du jour portait sur :

- **Rapport moral et d'activité**
- **Rapport financier du trésorier et approbation des comptes**
- **Renouvellement partiel du Conseil d'Administration**
- **Dossiers d'actualité et particulièrement ceux réactivés en 2012 avec la municipalité : le stockage à terre et le projet de règlement de gestion des listes d'attente**

Les rapports : moral, d'activité et financiers sont joints à ce bulletin, les membres sortants du conseil d'administration ont été reconduits à leur demande et la cotisation 2013 reste à son niveau de 20 €, l'ensemble a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée. Les éléments projetés de ces rapports sont aussi accessibles sur « [aupar.fr](http://aupar.fr) »

Nous étions très nombreux à nous retrouver ensuite sur le port autour d'une paella royale géante. Merci à tous.

A la suite de notre AG, le conseil d'administration réuni le 14 août a réélu à l'unanimité l'ensemble des membres du bureau.

- **22/07/ et 19/08 Pique Nique sur le Banc du Bûcheron**

Nous étions nombreux également pour ces pique-niques rejoints par nos amis du CNAR et de l'YCSM pour déguster nos huîtres et quelques spécialités remarquables dont le punch et riz au lait de Christiane et Bruno.

- **Repas inter club CNAR, YCSM, CNLF, AUPAR...**

Organisé à l'automne par le CNAR, ce repas « inter club » permet aux différents conseils d'administration d'ajuster les plannings et de convenir d'actions communes. Ainsi, pour 2013, ce sont le CNAR et l'AUPAR qui organiseront à Ars le 13/07 la journée en faveur de la SNSM prenant ainsi le relai de nos amis de La Flotte (CNLF, AUPLF..) et de Saint Martin (UPSM, YCSM).

- **SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer)**

Son élaboration interrompue près d'un an pour cause de « SCOT » vient d'être réactivée ! Une première réunion a eu lieu à la CDC fin novembre avec les délégués communautaires, d'autres suivront. Ce n'est qu'après que les associations partenaires seront convoquées pour information/consultation. Rappelons que c'est dans le SMVM que figureront notamment les orientations d'aménagement des ports et des zones de mouillages : nombreux clausus de bateaux en pic d'activité, retrait des mouillages forains au profit de mouillages organisés, concept de stockage à terre ....

- **Journée SNSM**

Elle aura lieu à Ars en Ré le 13/07/2013 et sera organisée par le CNAR et l'AUPAR qui auront à cœur avec vous de collecter un maximum de dons au profit de la SNSM. Pour cela, nous organiserons, concours de pêche, régates, repas etc. autant d'activités agréables toutes uniquement au profit de la SNSM. Nous réfléchissons aussi pour concevoir un système type « Téléthon » qui garantirait l'anonymat des personnes faisant des promesses de dons. Nous espérons que vous serez nombreux à y répondre le moment venu.

## LE PORT

- **Conseil Portuaire du 24 novembre 2012**

Baisse significative des recettes 2012 ! En effet, malgré la hausse de 8 % des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2012 liée aux nouvelles taxes portuaire, les recettes 2012 du port sont à 3 € près identiques à celles de 2011 ! (127.586 € contre 127.589 €) Le nombre de nuitées des visiteurs baisse de 363 (3454 contre 3817). Météo défavorable, crise, difficultés d'accès sur les mortes eaux sont citées comme causes probables. L'AUPAR a fait observer que l'absence de carburant y contribuait probablement aussi tout comme les mauvais résultats des dragages et la présence des anciens parcs à huîtres. Comparativement, le port de St Martin fait mieux ! Jean Louis OLIVER maire d'Ars en Ré a demandé à ce que toutes les actions utiles soient réalisées rapidement. S'agissant du retrait des parcs à huîtres, il a précisé qu'une solution devrait venir de la mise en œuvre du CRE ZH.

## - Dragages

Une part significative du conseil portuaire a été réservée à la présentation par un représentant du Conseil Général de CM de la politique d'amélioration de la qualité environnementale des ports et du littoral.

Les seuils de pollution acceptable (eaux de baignade, sédiments, zones conchylicoles..) vont être divisés par 4 progressivement d'ici 2015 et +. Le département de CM doit donc anticiper ces évolutions réglementaires pour pérenniser les activités touristiques (baignades) conchylicoles (mortalité des huîtres), portuaires (garantir des dragages économiquement acceptables en maîtrisant la qualité sédimentaire). Il s'agit notamment de limiter l'impact des activités portuaires sur le milieu naturel en maîtrisant :

- Les flux produits par l'activité portuaire (carénage, eaux de ruissellement des quais, avitaillement)
- Les flux non liés à l'activité portuaire (réseaux pluvial et d'assainissement du bassin versant)

A Ars, des analyses récentes au droit des cales de mise à l'eau révèlent des seuils non satisfaisants (pollution au cuivre) susceptibles demain d'interdire des dragages simples et économiquement acceptables. Ils résultent probablement de carénages sauvages ou ne respectant pas les règles de l'art (confinement, gestion des déchets etc.) Le grattage, ponçage des anciennes coques à l'air est interdit et passible d'une amende de 5<sup>ème</sup> classe, jusqu'à 1500€ !

L'ensemble des membres du conseil portuaire a décidé de faire une large communication sur ces risques et devoirs qui nous concernent tous. La mise en place d'une aire de carénage répondant aux normes sera étudiée et incluse au projet de stockage à terre. Le très bon dossier présenté par le CG de CM est accessible sur [aupar.fr](http://aupar.fr), une information sera faite aussi dans notre annuaire 2013.

## - Mise en place du règlement de gestion des listes d'attente

Présenté lors de notre AG le 13/08 ce règlement a été validé à l'unanimité par le conseil portuaire puis par le conseil municipal. Sont entérinées les principales dispositions suivantes : être majeur au jour de la demande, attribution d'un n° d'enregistrement immuable qui correspond au rang du demandeur sur la liste, si la 1<sup>ère</sup> inscription est gratuite, le renouvellement chaque année par le demandeur est obligatoire et payant, le demandeur peut, uniquement lors de sa demande de renouvellement de son inscription changer les caractéristiques du navire sans perdre son rang, il n'est pas nécessaire de disposer d'un navire à l'inscription mais il faut par contre préciser la catégorie dimensionnelle (8 catégories). En cas de copropriété ou d'indivision sur un navire, l'attribution d'un poste d'amarrage ne pourra être réalisée au profit du demandeur inscrit sur la liste d'attente qu'à la condition qu'il ait été désigné mandataire majoritaire des parts. Pour l'attribution d'un poste d'amarrage sont pris en compte : les caractéristiques techniques du poste (longueur, largeur, tirant d'eau...), celles du navire ou la catégorie dimensionnelle demandée, la zone d'amarrage choisie et la liste des prioritaires.

Il est rappelé qu'une priorité est consentie aux usagers du port déjà signataires d'un contrat de location annuelle ou 10/12 depuis plus de 2 ans ayant fait une demande de changement de taille de navire ou de zone d'amarrage. L'attribution se fait alors comme suit : 3 prioritaires pour un non prioritaire.

L'attribution des places pour 2013 s'est faite dans ce contexte permettant l'attribution de 42 places dont 25 non prioritaires.

## - Travaux

La reprise des boursoufflures des perrés du bassin de la Prée sera terminée avant les fêtes de fin d'année achevant ainsi dans les délais et budgets un programme lourd de réfection des ouvrages portuaires.

## DATES A RETENIR

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| - 8 Juin                 | Fête du port et de la Sardine (probable)                    |
| - Entre le 24 et 28 Juin | Accueil de Défi Découverte Voile                            |
| - 13 Juillet             | Journée SNSM  |
| - 25 Juillet et 10 Août  | Pique nique sur le Banc du Bûcheron                         |
| - 13 Août                | Assemblée Générale AUPAR suivie du repas annuel sur le port |
| - 25 au 30 Septembre     | Grand Pavois  |

En mer, défilé de vieux gréements, sortie de la Jonque avec les musiciens, présence de la vedette SNSM, du bateau école du Lycée Maritime, de celui du Musée Maritime, baptêmes sur optimists, promenades en mer sur le Fantômas ....Le regroupement des bateaux dans le Fier d'Ars est prévu un peu avant 15h30 bouée des Abesses, arrivée en défilé au port d'Ars à partir de 16h. Un jeté de têtes de sardine dans l'entrée du chenal invitera les mouettes à la fête. A 17h, tous les bateaux devraient être rentrés au port et la passerelle fermée facilitant l'accès « quai AUPAR » où nous accueillerons avec nos amis du CNAR tous les équipages des vieux gréements, les associations participantes, musiciens et animateurs, officiels etc.... + ou – 250 personnes pour un verre de l'amitié.

A terre, restauration : grillades, sardines grillées, huîtres.... Exposants divers et chants avec les groupes Aillade, les Frères du Port, les Gaillards du Pertuis, .....

Venez nombreux, AUPAR, CNAR et bien d'autres associations arsaises contribueront ensemble à la réussite de cette journée organisée par l'Association d'Information Arsaise (AIA). Ceux qui le peuvent sont invités à pavoiser leur bateau port village.

Nous avons besoin de 6/7 bénévoles pour cet accueil, contactez nous vite svp Tel 06 62 09 86 31 ou [jean-claude.perin@bbox.fr](mailto:jean-claude.perin@bbox.fr)

#### - Gestion des listes d'attente :

Un pré projet de règlement des listes d'attente a été élaboré par la régie du port et communiqué à l'AUPAR en février dernier pour avis. Ce sujet est d'actualité un peu partout dans les ports ! Tous ou presque vont écrire ou réécrire les règles.

Le pré projet de la régie du port d'Ars est complet, il traite bien tous les sujets discutés ces derniers mois du bon travail indiscutablement.

L'AUPAR a donc travaillé plus sur la forme s'inspirant des pratiques dans certains ports et a remis à la municipalité début mai un projet simplifié qui respecte le fond mais qui paraît moins contraignant pour une mise en œuvre rapide.

#### - Stockage à terre :

Le maire d'Ars en Ré s'est déclaré favorable à plusieurs reprises à la réouverture de ce dossier pour finaliser l'étude de faisabilité qui remonte maintenant à 4 ans. Nous voulons lui montrer des exemples de port à sec, notamment au port de MESCHERS et nous ne désespérons pas de pouvoir l'emmener, lui et les responsables du port visiter ce site fin juin !

#### - Poste d'avitaillement en carburant :

Jugée trop chère, l'installation d'un conteneur GO et SP 95 en saison a été écartée lors du conseil portuaire de novembre 2011. Nous avons demandé un autre devis pour un conteneur moins « sophistiqué », nous l'attendons.

#### - Location de bateau de particulier à particulier. Concept LocAdhoc

La location de bateau de particulier à particulier est souvent évoquée comme une des pistes possibles avec le stockage à terre pour donner accès à la plaisance à d'autres sur un temps court et pour amortir le coût des bateaux à leur propriétaire. C'est le nouveau service que propose LocAdhoc du groupe « Port Adhoc » leader français du port à sec. Leur site web est en cours de préparation sur [www.locadhoc.com](http://www.locadhoc.com), la plaquette commerciale est en ligne.

Succinctement, l'offre s'adresse à des bateaux moteurs récents (open, semi-rigides, rigides et vedettes de- de 5 ans), à la journée ou à la semaine pour des promenades, de la pêche et au profit de personnes âgées de 29 ans au moins titulaires du permis côtier. Le propriétaire du bateau reçoit 70% du montant de la location, les 30 % restants vont à LocAdhoc. Une caution de 2000 € sert de dépôt de garantie, le contrat d'assurance doit être adapté à la location. La prise en main du bateau et l'état des lieux contradictoires au retour sont réalisés soit par le propriétaire du bateau soit par une personne qualifiée du réseau LocAdhoc moyennant 50 €. Le contrat, les vérifications de capacité, le prélèvement de la caution, le reversement de la part revenant au loueur sont assurés par LocAdhoc sur site sécurisé.

LocAdhoc nous a demandé d'informer nos membres de leur existence, voilà qui est fait.

#### - Marques d'identification des navires

Marques externes : Suite à l'immatriculation, le propriétaire du bateau doit y apposer des marques d'identification externes, selon des règles qui varient suivant le type de navire. Des marques d'identification doivent être également posées sur les véhicules nautiques annexes, y compris les barques.

Marquages internes : En complément du marquage externe, un marquage interne (constitué du numéro d'immatriculation visible à l'intérieur de l'habitacle ou près du poste de pilotage) est obligatoire pour les navires de plaisance immatriculés pour la 1ère fois après le 1er juin 2009.

Depuis le 1er janvier 2012, tous les navires immatriculés devront porter des marquages internes

#### REVUE DE PRESSE, GRANDS PROJETS.

- **Projet de filières dans l'anse de la Maleconche (Ile d'Oléron)** Nous sommes de + en + nombreux à être consternés devant ce projet qui se poursuit semble-t-il dans la plus grande indifférence au détriment de la population locale, des pêcheurs professionnels et de loisirs, des plaisanciers et au mépris de l'environnement, de la sécurité de navigation en mer...

Le projet de filières c'est 300 à 500 tonnes de rejets par jour se déposant au gré des courants, 50 kms de câbles tendus en surface, 15000 bouées à la vue entre les plages et Fort Boyard, 1000 blocs de béton de 2,5 et 4 tonnes etc.

L'AUPAR via l'UNAN CM s'associe au mécontentement affiché par l'ensemble de la filière nautique sur ce qui pourrait être la mort programmée d'un site exceptionnel, il y a certainement d'autres solutions ailleurs !

#### DATES A RETENIR

- 2 juin 2012 Fête du port et de la sardine à Ars en Ré venez nombreux svp
- 5 juin 2012 Accueil « Défi Découverte Voile » avec la municipalité et le CNAR

- **21 juillet 2012** journée SNSM organisée par l'UPSM (concours de pêche) et l'YCSM et le CNLF (Régates toutes classes) Dîner clôturant la journée SNSM avec tous les participants sur le port de St Martin (participation repas 15€) L'AUPAR espère que certains d'entre nous s'inscriront notamment pour le concours de pêche.
- **22 juillet 2012** Pique nique sur le Banc du Bûcheron avec l'YCSM
- **13 août 2012** Assemblée Générale AUPAR 10h salle des fêtes à Ars suivi d'une paella royale sur le port
- **19 août 2012** Pique nique sur le Bûcheron avec l'YCSM
- **9 septembre 2012** Fête des associations à Sainte Marie de Ré

**NB** La sortie MARANS prévue les 20 et 21 juillet 2012 a été supprimée de notre programme pour ne pas interférer avec la journée SNSM

